

ENCART DE « AVRYZOOM DÉCEMBRE 2015 »

BUDGET 2016

Présentation des budgets 2016 - Commentaires

Budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement pour l'exercice 2016 se résume comme suit :

| | |
|----------------------------|-------------------------|
| Revenus | CHF 10'215'335.60 |
| Charges | <u>CHF 9'930'845.00</u> |
| Excédent de charges | CHF 284'490.60 |

La progression des revenus étant inférieure à l'augmentation des charges, le budget présenté est déficitaire. C'est avant tout la conséquence des investissements conséquents décidés durant cette législature. Une perte d'un peu plus de CHF 400'000 avait d'ailleurs été évoquée lors de la présentation du plan financier à l'Assemblée communale de décembre 2014. Le maintien d'une classe primaire à charge de la commune pour l'année scolaire 2015/2016 pèjore également de CHF 103'334.00 le budget 2016.

Ci-après quelques commentaires concernant le budget de fonctionnement. Les différences mentionnées entre parenthèses dans les titres de chapitre s'expriment par rapport au budget 2015.

Charges et revenus liés

Les charges et revenus liés sont signalés sur l'état détaillé du budget par un astérisque (*) à droite du libellé du compte. Les charges liées représentent un montant total de CHF 5'289'743.00, soit 51.8% (contre 53.1% au budget 2015 et 45.9% aux comptes 2014) des charges totales.

A ce stade, la plupart des charges et des recettes liées ont été communiquées. Pour les données encore manquantes, un montant estimatif a été inscrit au budget.

La péréquation financière intercommunale s'opère au travers de deux comptes, le no 930.362.00 (Contribution à la péréquation des ressources) et le no 930.462.01 (Attribution de la péréquation des besoins). Pour Avry, le solde de ces deux comptes s'élève à CHF 456'996.00 (+8'752.00 par rapport au budget 2015 et +20'681.00 par rapport aux comptes 2014) à charge de notre commune.

Les dépenses liées relatives à l'Agglomération fribourgeoise ont été imputées dans les rubriques comptables indiquées par l'Agglo. Elles représentent un montant total de CHF 243'382.00 (+1'441.00 par rapport au budget 2014 et +23'849.40 par rapport aux comptes 2014). L'augmentation se répartit principalement dans le domaine de la culture compensée en partie par une diminution dans le domaine de la promotion économique.

Les dépenses liées facturées par les ententes communales et associations de communes ne sont pas concernées, jusqu'à nouvel avis, par la nouvelle péréquation financière intercommunale.

Le compte 210.351.00 (Participation aux dépenses cantonales EP, CHF 662'653.60) comprend les prestations versées par l'Etat au personnel enseignant des écoles primaires: CHF 529'596.45, soit CHF 181'418.40 de moins qu'en 2015 en raison des effets financiers de la nouvelle loi scolaire entrant en vigueur au 1er janvier 2016. Se rajoute le solde à financer par notre commune pour le maintien d'une classe sur l'année scolaire 2015/2016: CHF 103'334.00.--. Depuis la nouvelle année scolaire, les prestations versées par l'Etat pour les transports scolaires (1H à 8H) seront répartis à raison de 65% pour les communes et 35% pour l'Etat au lieu de 50% chacun. Le total à charge de notre commune de CHF 33'025.70 est réparti à raison de 90% dans le compte 210.351.00 (CHF 29'723.15) et de 10% dans le compte 200.351.00 (Participation aux dépenses cantonales EE; CHF 3'302.55).

Notre participation au CO est en augmentation de CHF 162'406.—(compte 210.352.01). Avec l'entrée en vigueur au 1er janvier 2016 des effets financiers de la nouvelle loi scolaire, l'Etat et les Communes se partagent à raison de 50% chacun les frais de traitement du personnel enseignants. Sous l'ancienne Loi, l'Etat prenait 70% et les Communes 30%. L'impact financier constaté au niveau de la masse salariale représente 30,6% supplémentaire au budget de fonctionnement du CO.

Charges et revenus des ententes ou associations intercommunales ayant leur siège à Avry

Les budgets du service intercommunal des tutelles et curatelles de Sarine-Ouest (rubrique 105), du corps de sapeurs-pompiers CSP La Bagne (rubrique 141), de l'organe intercommunal de Sarine-Ouest pour la conduite des événements extraordinaires ORCOC (rubrique 173) et de la bibliothèque régionale d'Avry BRA (rubrique 301) sont équilibrés dans le budget de fonctionnement entre les charges et les revenus.

Les budgets de ces ententes et associations s'élèvent à CHF 739'459.00 (-38'466.00 par rapport au budget 2015 et +194'764.30 par rapport aux comptes 2014) et représentent 7.2 % des charges totales, respectivement 7.4 % des revenus totaux.

Les contributions d'Avry à ces ententes ou associations se trouvent dans d'autres rubriques du budget et s'élèvent à:

| | | |
|--|-----|-----------|
| – Tutelles et curatelles, compte 100.352.00: | CHF | 47'000.00 |
| – CSP La Bagne, compte 140.352.00 | CHF | 70'695.00 |
| – ORCOC, compte 172.352.00: | CHF | 2'046.00 |
| – BRA, compte 300.352.00: | CHF | 18'590.00 |

Charges et revenus non liés

Dépenses

- Salaires et cotisations aux assurances sociales et à la caisse de prévoyance

Les montants budgétés tiennent compte d'une augmentation de la masse salariale de 1% pour les échelons, le montant maximum des gratifications éventuelles et les primes de fidélité pour les personnes concernées. A noter que certaines augmentations plus importantes correspondent à du personnel supplémentaire fixe ou à l'heure à l'accueil extrascolaire alors que d'autres sont le fait de répartition différente du pourcentage d'activité du personnel déjà en place entre les différents domaines d'activités (personnel édilitaire et de conciergerie).

- Frais liés à l'introduction du Conseil général et au soutien aux élections communales

Un montant total de CHF 16'500.00 (comptes 010.300.04 et 010.317.02) a été budgété pour cette année électorale particulière. Le Conseil communal a décidé de fournir une aide financière

unique de CHF 200.00 pour chaque candidat au conseil communal et de CHF 50.00 pour le Conseil général, soit CHF 8'500.00.

- Achat de matériel/logiciels informatiques et maintenance logiciel

L'augmentation de CHF 5'000 (compte 020.311.01) correspond à l'achat obligatoire de la nouvelle version du module des salaires. Celle-ci est considérée comme une nouvelle version et pas comme une évolution. Le fournisseur nous a néanmoins accordé un rabais exceptionnel de plus de 50%. Cet achat obligatoire a également une incidence sur les coûts de maintenance (compte 020.315.03) qui augmentent de CHF 4'000.00.

- Frais d'électricité, d'eau et de chauffage de l'école (compte 290.312.00)

La diminution de CHF 22'000.00 s'explique d'une part par la suppression des containers et d'autre part par un report de charges en interne, les bâtiments 68 et 78 ne servant plus aux activités scolaires.

- Dons aux sociétés locales et location de la halle de sport communale et de celle du CO

Le Conseil communal a décidé de faire participer les sociétés utilisatrices de la halle de sport communale et de celle du CO aux coûts d'entretien et de nettoyage par une location calculée en fonction des heures d'utilisation (compte 340.427.00, CHF 15'475.00). Pour compenser un peu cette location, il a décidé d'accorder une subvention pour l'utilisation de ces halles calculée sur le nombre d'adultes et de jeunes habitant notre commune, ce qui explique l'augmentation de CHF 3'300.00 des dons aux sociétés locales (compte 340.365.00).

On peut considérer que la différence permet de diminuer les coûts de location effectives que la commune doit payer au CO (compte 340.316.01, CHF 15'100.00) pour les heures utilisées par certaines sociétés ne trouvant pas place dans la halle de sport communale.

- Entretien des véhicules et des machines (compte 620.315.00)

Un montant de CHF 25'000.00 est prévu au budget 2016 pour remettre en état l'ancien bus scolaire Mercedes et le camion édilitaire Reform.

- Cité de l'Energie (comptes 620.312.02 et 620.436.01)

Un montant de CHF 20'000.00 a été prévu au budget 2016 pour la certification "Cité de l'Energie" (CHF 11'700.00) y compris un événement lié à cette certification (CHF 2'000.00), pour l'achat d'un compteur pour le chauffage (CHF 5'000.00) et notre cotisation annuelle (CHF 1'300.00). Une subvention de CHF 10'000.00 est attendue pour 2016.

- Approvisionnement en eaux (rubrique 700)

Divers travaux d'entretien sont prévus au budget 2015. Le financement est assuré par les taxes ad hoc.

- Ordures ménagères (rubrique 720)

Pour rappel, l'administration fédérale a informé la Commune au début 2014 que cette dernière est assujettie à la TVA dans ce domaine depuis 2013. Elle a choisi d'être imposée selon la méthode forfaitaire, ce qui correspond à un montant d'environ CHF 15'000.00 par année. La TVA a par conséquent été ajoutée aux taxes payées par les citoyens dans ce domaine.

- Mensuration cadastrale (compte no 790.352.00)

Avry est une des dernières communes à être mise à jour sur le cadastre cantonal. Ces travaux étant encore en cours, un montant de CHF 5'000 avait été prévu au budget 2015, à la demande du canton, pour terminer les travaux. Ce montant est reporté à 2016.

- Honoraires des urbanistes et frais d'expertises d'études d'aménagement

Le Plan d'aménagement local (PAL) révisé ayant été déposé, le Conseil communal, en accord avec la Commission financière, a décidé de clore le crédit d'investissement lors de la clôture des comptes 2015 au printemps prochain. Les coûts liés à la mise en oeuvre de ce PAL sont intégrés au compte de fonctionnement: honoraires des urbanistes (compte 790.318.00, CHF 40'000.00) et frais d'expertises d'études d'aménagement (compte 790.318.05, CHF 15'000.00).

- Amortissements obligatoires (compte no 940.330.00)

Les amortissements obligatoires augmenteront en 2015 de CHF 434'782.05 correspondant aux investissements terminés entre 2014 et 2015, en particulier l'école pour laquelle l'amortissement débute en 2016.

- Entretien de la maison communale (compte no 942.314.01)

Un montant de CHF 13'000 est prévu au budget 2016 pour l'entretien des façades et pour refaire le sol abîmé d'un bureau.

- Entretien de l'auberge communale (compte no 943.314.00)

Un montant de CHF 15'000 est prévu au budget 2016 pour l'entretien de l'auberge à Rosé.

- Autres dépenses et recettes

Les autres dépenses et recettes ont été fixées par le Conseil communal en fonction des besoins estimés pour 2016.

Des charges uniques ou répétitives d'un montant important ne sont plus d'actualité en 2016: les frais d'études de fusion (compte 010.318.07, CHF -30'000.00), la réalisation des nouvelles cartes communales (compte 020.318.05, CHF -11'000.00), les vacations pour la commission scolaire qui a été supprimée suite à la révision de la loi scolaire (compte 290.300.00, CHF -6'800.00), la location des containers de l'école (compte 290.318.03, CHF -30'456.00), le Plan d'Infrastructures des Eaux Potables qui a été terminé (PIEP, compte 700.314.05, CHF -28'000.00), l'étude de revitalisation de la Plaine de Seedorf qui est également terminée (compte 750.352.00, CHF -15'000.00) et les frais d'entretien de la chapelle (compte 942.314.03, CHF -20'000.00).

A noter que le solde de la subvention concernant l'étude de revitalisation de la Plaine de Seedorf tombera en 2016 (compte 750.461.01, CHF +37'600.00).

A noter également que l'appartement du concierge ne sera plus imputé à partir de 2016 à la rubrique de l'administration scolaire (compte 290.427.00, CHF -6'000.00), mais à celle des immeubles (compte 942.427.00, CHF +14'400.00) et que les revenus de cet appartement sont plus élevés, d'une part parce qu'il a été rénové et d'autre part, parce que la diminution du loyer pour les travaux de conciergerie liés à cet appartement se limitent dorénavant au nettoyage des escaliers et corridors du bâtiment 68.

Taxes d'évacuation et d'épuration des eaux

Les recettes provenant des taxes d'évacuation et d'épuration des eaux ont été calculées sur la base du nouveau règlement communal approuvé par l'assemblée communale en mars 2011.

Recettes fiscales

Les recettes d'impôts ont été estimées en tenant compte des indications fournies par le Service cantonal des contributions qui tient compte de l'augmentation de 10% des valeurs locatives.

Les autres impôts et taxes ont été estimés en fonction de l'expérience de l'année en cours et des années précédentes.

Sur recommandation du Service des communes, aucun montant n'est mis au budget pour les impôts des personnes physiques et morales des années précédentes, car le budget doit se baser

uniquement sur les impôts de l'année budgété sans tenir compte des corrections (+/-) provenant des années précédentes. L'actualisation de ces impôts pour les années précédentes avec correction éventuelle des transitoires ne se fait qu'au moment des comptes. De même, la répartition des intérêts des dettes ne se fait également que lors du bouclage des comptes.

Comptes de clôture

Pour rappel, la contribution cantonale pour les communes en vue de l'introduction de la deuxième année enfantine (compte no 990.451.02) a été versée pour la dernière fois en 2014.

Budget d'investissement

Le budget d'investissement pour 2016 se résume comme suit :

| | |
|-----------------------------|-------------------------|
| Recettes d'investissement | CHF 1'565'197.00 |
| Dépenses d'investissement | <u>CHF 6'972'255.00</u> |
| Excédent de dépenses | CHF 5'407'058.00 |

Ci-après quelques commentaires concernant le budget d'investissement.

Les crédits d'investissement de ce budget sont séparés en quatre catégories principales, à savoir :

- A. Les investissements votés lors d'une assemblée précédente, mais pas encore réalisés ou en partie réalisés (désignés par un (V) à la fin du libellé du compte)
La liste détaillée ci-après indique pour chaque crédit soit le montant budgété pour 2016, soit la raison pour laquelle il n'y a pas de montant budgété pour 2016 (investissement réalisé avant la fin de l'année en cours ou investissement reporté à une année ultérieure).
- B. Les investissements soumis au vote lors de l'Assemblée de décembre et faisant l'objet d'un message spécifique dans AvryZoom.
- C. Les investissements qui marquent l'intention de proposer l'objet à l'assemblée communale dans le courant de l'année 2016 lorsque les dossiers seront prêts.
- D. Les recettes d'investissements (subventions, participations de tiers, etc.).
- E. Les investissements totaux du Corps de sapeurs-pompiers La Bagne.

Les montants inscrits au budget d'investissement correspondent aux dépenses et recettes d'investissement prévues en 2016 et non pas aux montants totaux des crédits votés, des crédits à voter ou des crédits d'intention.